

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

PRESENTS:

Elus municipaux : Annie COUTUREAU (Co-Présidente élue), Jacques TAPIN (Adjoint au Maire).

Membres conseil de quartier : Dominique GALLO (Co-président habitant), Paul BERTHOME, Michel BOURDEAU, Gilles BRUNET, Yvon BRUNET, Michel FENIOUX, Philippe GUILLEMOTEAU, Anne-Marie IMBERT, Marie-France PERRON, , Jean-Philippe ROUSSEAU, Aurélien SALMON, Valérie UZANU.

Excusés : Nicole GRAVAT (Adjointe au Maire), Denis MIETTON, Aimée RANGEARD, Laurent SIRE.

Agents municipaux : Bénédicte GABRIEL, Chef de Service des conseils de quartier (Direction des Vies participatives), Floriane JARRIAULT, Assistante des Conseils de quartier.

Public : 14 personnes.

Ouverture de la séance à 20h

Ouverture de la séance par A. COUTUREAU qui rappelle l'ordre du jour :

- 1. Point sur les projets Culture**
- 2. Commission Espaces publics**
- 3. Point sur la Commission Cadre de vie**
- 4. Orientations projets et priorités 2012 - 2013**
- 5. Questions diverses d'actualité**

Accueil de Floriane JARRIAULT, nouvelle assistante des Conseils de quartier pour le Centre-ville, Goise – Champommier - Champclairot et Souché, qui devient à compter d'aujourd'hui l'interlocutrice privilégiée pour les conseillers de Souché.

1/ Point Dossiers culture

PISTES PIX'SEL

Il s'agit de la 3^{ème} exposition à l'Espace Lambon, ouverte jusqu'au 9 novembre aux horaires d'ouverture de la Bibliothèque de l'Espace Lambon.

Portes ouvertes les dimanches 14 et 21 octobre après-midi de 14h à 18h gérées par les conseillers de quartier.

Trois artistes photographes de trois pays invités – Jean-Luc Fouet (association Pour l'Instant) est commissaire de l'exposition.

Stage adultes les 27 & 28 oct. et Stage enfants du 5 au 9 nov.

Il s'agit d'ateliers photos organisés par le CSC.

Le stage Adultes est animé par l'association Pour l'Instant les 27 & 28 oct. ;

Le stage Enfants a lieu du 5 au 9 nov. les après-midi.

Budget prévisionnel : 2350 €

Montage – Démontage exposition : 500 €

Ateliers : 1350 €

Vernissages : 400 €

La communication (flyers, affiches, banderole) a été réalisée en interne.



RENDEZ-VOUS

- « Maupassant donne de ses nouvelles » : Vendredi 30 novembre, 20h30, Espace Lambon. Gratuit et sans inscription.
- « Café Viennois » organisé par le CSC, 19 octobre à 17h. Gratuit et sans inscription. Présentation d'un spectacle test, c'est un rendez-vous musical autour d'un goûter partagé.
- « Miles Davis » à l'Espace Lambon : 8 décembre à 17h organisé par la médiathèque. C'est une première conférence musicale, il y en aura deux autres à suivre.

Wiki-niort.fr

Reprise des permanences au local jeune du CSC de Souché le jeudi de 16h à 18h à partir du 13 septembre, tenues par des habitants et conseillers de quartier.

Ces derniers ont présenté le fonctionnement du site à l'ensemble des quartiers de Niort lors de réunions inter quartiers. Cinq quartiers souhaitent participer à la démarche.

Le groupe recherche des bénévoles pour la tenue du stand Wiki à l'hôtel de ville le 17 novembre lors de la rencontre des 10 ans des Conseils de quartier.

Pour ce qui concerne le développement de l'animation (indispensable pour fiabiliser et développer le site), le CSC étudie la piste d'un service civique sur 12 mois mutualisé à l'échelle des CSC niortais ou un poste à mi-temps.

Retours sur les demandes :

Pour la demande d'ouverture de l'espace extérieur entourant l'espace Lambon, les services de gestion du patrimoine et des espaces verts ont été sollicités.

Réponse du service Espaces Verts et Naturels : avis défavorable à une ouverture du site car selon la Direction Patrimoine et Moyens, il doit rester « privé », accessible lorsque des activités sont en cours dans le bâtiment et surtout fermé pour des raisons de sécurité ; or aujourd'hui les services de la ville n'ont pas la possibilité d'ouvrir et de fermer quotidiennement les espaces verts.

Questions et réactions :

- Les conseillers indiquent que l'ouverture de cet espace est liée au projet global de valorisation du cœur du Vieux-Souché. Il n'est pas envisageable de le maintenir fermé.

En réponse à ces réactions, la Direction des vies participatives propose de revenir vers la Direction Patrimoine et moyens ainsi que vers le service des Espaces verts et naturels lorsque ces 2 directions auront été informées du projet de valorisation du cœur du Vieux-Souché porté par le Conseil de quartier. Dans une telle dynamique, les différents services de la ville auront une autre approche de la demande.



Point Budget Culture 2012 – Conseil de quartier Souché 2012

Maintenance WIKI			1 506,96 €
	Association BUG - maintenance WIKI	1 506,96 €	
Concert 20/03			2 000,00 €
	Nouvelle(s) scène(s) - 21/03/12	2 000,00 €	
Exposition Printemps			1 216,34 €
	D et Y Millet "La rencontre amoureuse"	744,00 €	
	Vernissages (vernissage + vernistage)	472,34 €	
Fête Lambon 16 juin			4 443,04 €
	Duroots Duroots	2 000,00 €	
	Cie Autour de Peter	660,00 €	
	Jeff le Magicien	300,00 €	
	Location scène	1 483,04 €	
Fête Lambon 16 juin			500,00 €
	Deambulation Collège G. Philippe	500,00 €	
Frais déplacement Ph Guillemoteau (Wiki - Brest) - juillet			244,20 €
Exposition Automne			2 250,00 €
	Pistes Pix'Sel	500,00 €	
	Ateliers	1 350,00 €	
	Vernissages (vernissage + vernistage)	400,00 €	
Spectacle d'automne	Lecture Maupassant		250,00 €
TOTAL			12 410,54 €
<i>Budget voté</i>			16 500,00 €
<i>reliquats budget voté</i>			4 089,46 €

2/ Point sur les dossiers Espaces Publics

- **rue de Souché - Aéroport :**

Ouverture d'un échange sur l'aménagement global de la route de Souché :

1. Un habitant d'une rue aux abords, usager régulier de la rue de Souché, fait mention d'une pétition signée par 996 personnes remettant en cause l'aménagement de la rue tel qu'il a été mis en place depuis mai dernier (implantation des îlots directionnels et des places de stationnement) et réalisé, selon ses propos, sans concertation. Il dit n'avoir jamais constaté d'excès de vitesse sur la route de Souché.

Les plaintes se fondent sur la présence :

- de 23 îlots (13 à gauche et 10 à droite de la rue)
- d'un rétrécissement devant le Crédit Agricole que cet interlocuteur qualifie d'accidentogène
- d'un îlot gênant l'accès au cabinet médical situé au n° 84 rue de Souché.

La rue de Souché serait devenue un terrain de Gymkhana, il est dit que la rue de Bellune a été mieux réaménagée.

A. COUTUREAU et J. TAPIN rappellent les différents dispositifs de concertation et de consultation mis en place depuis 2007 concernant les aménagements de la rue de Souché – Aéroport en lien avec le Conseil de quartier qui depuis cette période fait état de l'avancée du projet en réunions publiques de conseil 4 à 5 fois par an.

2. Un îlot rend difficile la manœuvre d'accès au site municipal du service des espaces verts.
3. Il est porté à la connaissance du conseil de quartier qu'un îlot a été implanté devant l'entrée du futur cabinet dentaire malgré un dépôt de permis de construire en septembre 2011 puis en mai 2012. L'îlot a été enlevé durant les travaux réalisés pour la réfection du trottoir. Il faut aussi repenser l'aménagement en fonction de la proximité du rond point.



J. TAPIN propose un rendez-vous dès la semaine prochaine avec les services techniques pour envisager une modification des aménagements en concertation avec les acteurs et indiquent que sur les différentes demandes mettant en évidence des éléments factuels, des ajustements pourront être envisagés, sans remettre en cause le projet global.

4. Il est fait part d'une incompréhension liée à l'historique qui interdisait tous stationnements dans cette rue, maintenant on aménage des places de stationnement.
5. Une remarque est faite sur la succession de trois places de stationnement entre deux îlots, cela provoque un cheminement à une voie trop long. Il serait peut être préférable de la diminuer à deux. De plus, on signale que de nombreux véhicules se stationnent à contre sens ce qui est interdit dans le code de la route et peut rendre les entrées et sorties de stationnement dangereuses.

Le conseil demande que soit signalé le problème de stationnement à contre sens et que soit revu avec le service technique le cas des trois places de stationnements consécutives.

Ces aménagements ont pour objectif principal de faire ralentir les usagers, personne ne peut adapter leur conduite à leur place. La volonté du groupe est de faire évoluer les mentalités dans ce sens. Il faut agir maintenant car le flux de voiture ne cesse de s'amplifier.

Les conseillers de quartier retracent l'historique de la consultation qui date de cinq ans, dans un premier temps par le biais de questionnaires (faible retour) et précisent que cet aménagement a été demandé par les riverains de la route de Souché. En effet, ils ont constaté un flux de plus en plus important sur cette voie car il s'agit d'une voie de délestage pour l'avenue de Limoges ainsi que l'avenue de Paris. La problématique de sécurité pour les déplacements piétons et plus particulièrement pour le pédibus des enfants vers l'école a toujours été au cœur du projet d'aménagement pour le Conseil de quartier. Des ralentisseurs avaient été envisagés mais les riverains ont refusé pour des raisons de nuisances sonores.

Une problématique de manœuvre n'est pas synonyme de sites accidentogènes : un habitant explique qu'en effet ces aménagements peuvent paraître compliqués pour la conduite mais il confirme que c'est pour le bien des enfants et qu'il n'y a plus de voitures garées en double file. En effet, cela demande plus de vigilance de la part des usagers.

Dominique GALLO conclut qu'un aménagement doit vivre dans la durée, le service voirie prendra en compte si cette rue devient réellement accidentogène. Pour exemple, la rue de la Burgonce a été traitée de la même manière il y a quelques années. Au départ, les usagers ont été surpris, ils trouvent maintenant l'aménagement confortable. Il est fait part de deux constats positifs : la sécurisation des lieux où les enfants sont présents et les **prémices** de modification de la conduite des usagers.

Un comptage avait eu lieu en 2008 avant les travaux, la Direction des vies participatives propose qu'il soit renouvelé à la fin de ces derniers.

Un comptage a eu lieu récemment rue de l'aérodrome, l'assemblée demande qu'on lui fasse connaître les résultats.

La demande sera relayée auprès du service concerné.

➤ Depuis les nouveaux aménagements, de nombreux véhicules forcent le passage au niveau des rétrécissements dont quelques bus du réseau TAN. Certains véhicules vont jusqu'à empiéter sur les trottoirs.

Il est demandé par l'assemblée que ce comportement soit rapporté au service TAN.

➤ Un test a été fait par un membre de la commission aux alentours de 16h30 : il reste une problématique par rapport aux cyclistes, cette route n'a pas été conçue pour que les cyclistes soient prioritaires. La difficulté est amplifiée au niveau du rond point de la rue des Sableaux.

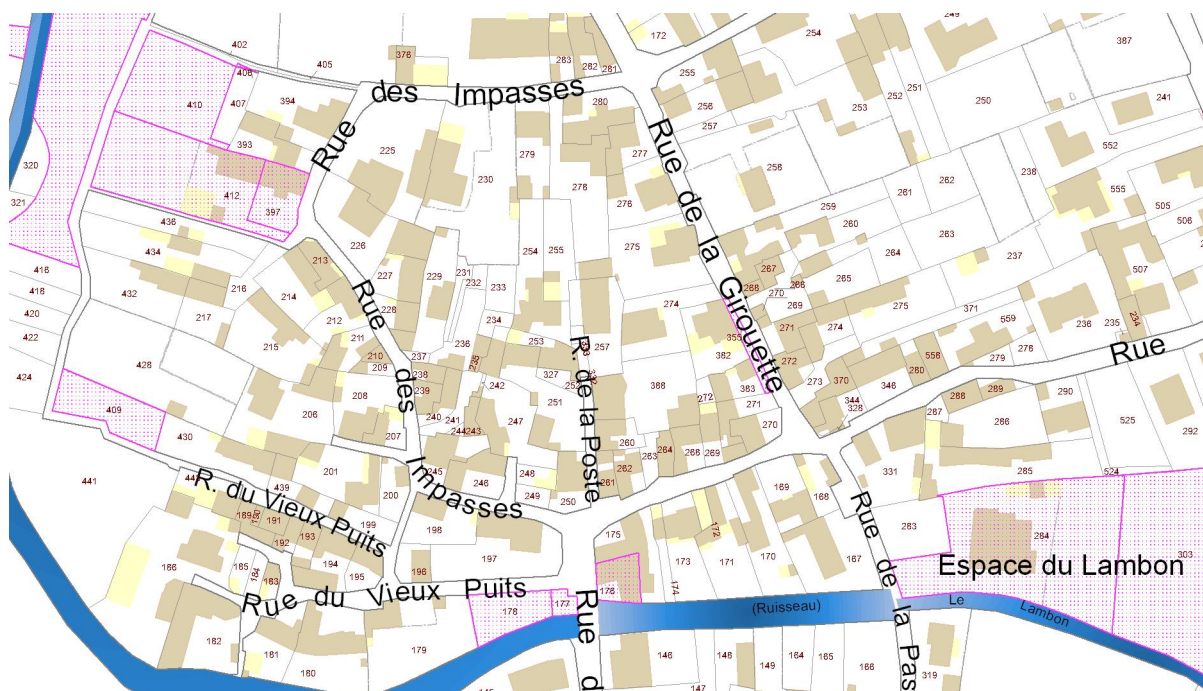


➤ Intersection de la rue Rolland / rue de Souché : les accrochages évoqués sont liés aux comportements des usagers et non aux nouveaux aménagements. L'objectif premier était bien de réduire la vitesse des automobilistes.

➤ Concernant l'aménagement de l'impasse de « La Closerie » : le projet avait été amendé en juin dernier par le Conseil de quartier : il avait été demandé de ne conserver le passage en voie unique seulement au niveau de l'impasse R. Roland. Pour répondre à cette demande, le bureau d'études a proposé la réalisation d'un aménagement a minima au niveau de l'impasse de la Closerie. Ce projet a été soumis aux riverains via Info-quartiers pendant un mois de mi-août à mi-septembre avec sollicitation possible des services. La Direction des vies participatives a comptabilisé et répondu avec le bureau d'études voirie à 3 demandes pour des vérifications d'entrée-sortie sur la rue de Souché.

➤ Concernant les questions posées récemment au niveau de l'impasse de la Closerie pour les trottoirs très bas à gauche de l'impasse, un îlot directionnel est implanté (avec un panneau flèche blanche sur carré bleu). Il n'y aura ni de barrière et ni traitement du caniveau.

- Rue des Impasses :



Suite au Legs de M. Guérin, différentes questions restent posées sur ce secteur du quartier de Souché :

- Quels sont les différents propriétaires des parcelles jouxtant le « legs » (propriétés mal ou non entretenues, bâtiments en ruines,...)

Réponse :

Le Conseil municipal a acté le legs au Conseil municipal en septembre 2011 (acte définitif réalisé à l'été 2012 après la vente mobilière des biens).

La seule condition assortie dans le testament concernant le legs est de conserver la propriété des biens immeubles dans le patrimoine de la ville pendant une durée minimum de 30 ans.

Début 2012, la municipalité a contacté les différents bailleurs sociaux de la ville, aucun n'a exprimé d'intérêt pour créer du logement social dans ce bâtiment. La ville les a relancés en début d'été (sans nouvelle à ce jour).

La demande d'information concernant les propriétaires des parcelles autour de l'ex-propriété de M. Guérin peut être faite directement auprès de la direction de l'Urbanisme et Action foncière : Tél. : 05.49.78.77.17 ou le 77.14 / Ouverture au public : 8h15 à 12h15 - 13h30 à 17h.

Pour information, il ne s'agit pas de parcelles propriété ville de Niort.

- Présentation de l'avant projet aux riverains pour la création d'un espace de stationnement Cette propriété faisant partie du domaine « privé » de la ville, à ce jour il est impossible de l'utiliser, même occasionnellement.



Information de la Direction Vies Participatives :

Il y a quatre éléments à prendre en compte par le Conseil de quartier dans la décision de lancer l'instruction auprès des services compétents :

1. Le projet de la ville de Niort est de faire gérer le patrimoine bâti par un des bailleurs sociaux de la ville, ce qui permettra un entretien des locaux (réponse à l'inquiétude des habitants sur le devenir du bâti en ruine). La création de logements sociaux demandera d'attribuer au moins une place de stationnement par logement créé sur la zone de stationnement proposée par la ville.
2. Le Conseil de quartier souhaite-t-il financer la création de places de stationnement (une dizaine maximum) étant donné que la demande d'instruction du dossier par le Conseil de quartier impliquera a priori une prise en charge du financement de ce projet ? L'objectif est de résoudre le problème d'encombrement de la rue des Impasses par les véhicules.
3. La création d'un espace de stationnement à cet endroit est contrainte par la réglementation qui s'applique aux zones de protection de captage d'eau potable (dans ce cas, les eaux du Vivier).
4. Créer du stationnement rue des Impasses évacue a priori la demande récurrente de création d'un espace de stationnement sur le site nommé jardin des petits fruits. Le Conseil de quartier souhaite qu'il y ait un traitement global de la zone géographique en alliant le jardin des petits fruits et la rue des Impasses.

→ **Une fiche de proximité est établie** avec l'acceptation unanime du Conseil pour faire évoluer le dossier. Cette démarche n'engage pas à l'aboutissement d'un aménagement de parking mais à une réflexion d'aménagement et à l'estimation du coût de ce projet.

Divers « Voirie » : Déjà repris à plusieurs reprises dans nos comptes rendus :

- Entretien des trottoirs rue des Herbillaux : présence d'herbes hautes

Demande faite auprès du service Propreté Urbaine.

- Manque de trottoirs : Rue du Haut Vigneau de Souché et Rue Ferdinand de Lesseps

Rappel : Périmètre intégré à la zone commerciale Mendès France (gestion CAN)

La Direction des vies participatives relaye à nouveau la demande.

- Les trottoirs face aux différentes concessions « auto » servant de quai de déchargement, avec la présence de deux camions garés simultanément et obligeant les piétons à descendre sur la rue.

Envoi d'un courrier d'information par le cabinet de Mme Le Maire auprès des concessionnaires autos concernés.

- Aménagement Carrefour « Pablo Picasso/rue des Fontenelles »

Réponse de la Direction des vies participatives : demande relayée aux services concernés.

- Rue des Fontenelles/Vivaldi, une bouche d'égout semble « bouchée ».
- Rue Vivaldi les « trappes d'égout » font du bruit au passage des voitures...

Demande relayée au service de la CAN, les travaux sont programmés.

Demandes nouvelles :

- Sortie rue Joliot Curie/Rue de l'Aérodrome : demande de coupe ou de taille de la végétation afin de donner une meilleure visibilité. Il est nécessaire de vérifier à qui revient l'entretien, s'agit-il d'une propriété ville ou d'une propriété privée ?

- Réfection d'un tronçon de trottoir entre le Garage de la poste et le C.S.C.

Réponse : demande enregistrée dans la programmation de la réfection des voiries pour 2013.

- Rue de Souché : revoir l'intégralité des trottoirs des feux A. Gide à la rue J. Giraudoux. Signalement de trous autour d'une plaque d'égout qui pourraient s'avérer dangereux et s'aggraver si il n'y avait pas d'intervention.

Demande transmise au service concerné pour intervention.



Espace public :

Encadrement avec du bois du terrain de pétanque de la Rue Chiron Courtinet, penser à laisser un accès pour le service d'entretien. Un rappel est fait pour les utilisateurs de jouer en parallèle à la rue afin d'éviter les incidents ou accidents avec les usagers de la voirie. Les usagers expliquent que ce choix de jouer en parallèle est dû à l'inclinaison du terrain.

Travaux nouveau cimetière :

La livraison du chantier est prévue pour la fin de l'année 2013. Le service des Espaces verts a commencé ces travaux cet été. Et l'aménagement des places de parking est sur le point d'être livré, le nombre de stationnement semble limité, les aménagements urbains et aménagements paysagers ne permettent pas d'envisager plus de stationnement.

- Un regret, les trottoirs ne sont pas plus « utilisables » par encombrement et manque de largeur. Demande précision : de quelle rue s'agit-il ?
- Arrêt de bus Rue de Fleurette / la Poste, bus descendant : un besoin de sécurisation, dû à une fréquentation importante à certaines heures de la journée par des enfants, (collège notamment, ou venant du stade ...) Il n'y a pas de solution trouvée à ce jour.

DIVERS :

Dans le cadre de l'aménagement de la Vallée Guyot, un bornage de terrain aux abords du pont SNCF a été constaté ne permettant pas un aménagement conséquent pour la circulation ultérieure.

Demande d'identification du type de bornage et vérification de la propriété VDN auprès du service concerné.

Des courriers, d'un riverain de l'impasse des Nardouzans, remis à A. Coutureau pour une réponse concernant des « chemins piétonniers » entre l'impasse des Nardouzans et la rue des Ors. En effet, le chemin serait obstrué par la présence des véhicules d'une entreprise.

Réponse de la Direction des vies participatives : la demande d'entretien a été relayée aux services techniques.

Rue de la Coudraie :

Pour l'intersection avec la rue Bréguet, il est demandé un STOP supplémentaire.

Une demande est en cours pour la réfection de la rue de la Coudraie pour l'implantation d'une piste cyclable.

Plusieurs conseillers ont l'impression que les flux de véhicules de la rue de Souché ont été transférés sur la rue de la Coudraie depuis le début des nouveaux aménagements.

Le conseil de quartier demande une consultation des riverains pour un futur aménagement rue de la Coudraie. La demande a été relayée.

Retours sur les demandes :

Demande du financement d'une cabane en bois pour l'école E. Proust à des fins de rangement de divers matériels pédagogiques pour une valeur de 3 000 €.

→ Le Conseil de quartier a voté pour le financement (une seule abstention), une fiche de proximité est rédigée dans ce sens.



4/ Point sur la commission Cadre de vie

1) Compte-rendu de la visite Bellevue - Vallée Guyot pour la révision du PLU du 12/09

La thématique retenue : mixité fonctionnelle, un quartier pour tous. Cohérence entre la diversité des fonctions (habitat, commerce, bureaux...) et la diversité des populations (personnes âgées, jeunes, ménages actifs...). Comment un lieu de vie peut-il répondre aux besoins de chacun ?

Une quinzaine de personnes ont participé ; chacun s'inquiète pour son pré carré.

Nous avons une opportunité pour avoir une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté), un éco quartier ; les membres présents à la réunion s'interrogent sur l'utilité d'un projet coûteux d'une telle ampleur, qui risque de remplacer des terres agricoles par du béton.

J. TAPIN répond qu'à l'échelle du projet de la Vallée Guyot, des terres agricoles vont être supprimées. Mais à l'échelle de la ville de Niort, l'équipe municipale a mis en place un projet de constitution d'une ceinture agricole autour de Niort. En 4 ans, il a été protégé plus de terres agricoles qu'il n'en a été supprimé. Enfin, l'enjeu d'aménager le secteur de la vallée Guyot réside dans sa proximité avec le centre de la ville : il s'agit en effet de créer de nouveaux logements en bénéficiant d'une « dent creuse d'aménagement » plutôt qu'en répondant à une dynamique d'étalement urbain.

Des questions sont nées par rapport à la cohérence dans le projet entre le nombre de logements envisagés et le nombre d'habitants souhaité. Le taux d'occupation serait inférieur à celui pratiqué dans d'autres villes et ne répondrait pas à l'objectif de la ville d'être attractive pour les familles.

Le projet prévoit 1 100 logements pour 2 800 habitants environs, ce projet répond à un besoin qui a été évalué.

2) Retours sur l'entrevue du 1^{er} octobre avec Madame Le Maire

La réunion avec Mme le Maire a eu lieu le 1er octobre (« intéressant, Souché en vaut le coup... mais les finances sont en baisse ! » le principe d'une étude en 2013 est accepté).

Plusieurs questions ont été posées :

- quelle intégration dans la révision du PLU ?
- les trames vertes et bleues à préserver : des terrains à acquérir.
- quelles études peut proposer la mairie ? Quel bureau ?

Mme Le Maire a proposé que le Conseil de quartier se renseigne auprès des Conseils de quartiers de St Liguairie et de Ste Pezenne qui ont déjà mené des actions de cet ordre. Il est demandé au Conseil de quartier de prévoir un cahier des charges pour le printemps.

Le financement sera à prévoir sur l'enveloppe du Conseil de quartier.

Le vieux Souché perd de sa fonctionnalité, quelques aménagements ont été faits devant les commerces existants. Le public ne vient à Souché que pour des événements ponctuels (mariages, inhumations, expositions...).

Le conseil de quartier propose de relier l'ensemble des points d'intérêts du quartier par des cheminements piétons et/ou cyclistes.

Demande transmise : Information sur un projet de réflexion globale du quartier à transmettre à la Direction de l'urbanisme pour une intégration dans le PLU.

3) Feuille de route 2012/2013 :

Des animations en lien avec la commission culture :

- à l'Espace Lambon
- aux abords du café : comme lors de la fête de quartier de juin 2012 avec les élèves du collège, on avait fermé la rue sauf pour les bus.
- Balades culturelles et naturelles à l'instar des deux balades (patrimoine architectural et oiseaux) qui ont eu lieu en 2011/2012.
- Un marché de producteurs locaux (artisanat, produits bio ...).

La Direction des vies participatives transmettra un compte-rendu avec le relevé de conclusions du Conseil de quartier.



5/ Orientations projets et priorités 2012-2013

Projets prioritaires pour l'année 2013 en termes d'investissement ?

- L'aménagement de nouveaux tronçons rue de Souché – Aéroport :
 - entrée du quartier (carrefour Aéroport – Bellevue)
 - traitement du carrefour à feux Gide – Niemen - Souché
 - Autres tronçons ?

La volonté est d'attendre que les premiers aménagements soient adoptés avant de continuer sur de nouveaux tronçons.

- Le financement du projet de la rue des Impasses : attente du chiffrage du projet avant une prise de décision

- L'Espace Lambon :

Le conseil de quartier souhaiterait trouver une solution pour l'ouverture de l'Espace Lambon au moins lors de chacune des animations qui aura lieu dans le quartier. Ceci suggère une prise en charge du financement de la mise en accessibilité et/ou en sécurité des extérieurs de l'espace Lambon (traitement des bâtiments vétustes abri et hangar). Les petits bâtiments présents sont l'objet de squatte, il pourrait être envisagé de les supprimer au vu de leur vétusté et de leur utilisation. Si le lieu accueille plus régulièrement, il serait peut être moins sujet au squatte. Il faut aussi réfléchir à des aménagements qui ne gêneraient pas à terme l'organisation d'animation sur ce même lieu. Il n'y aura pas d'investissement lourd puisque le conseil de quartier souhaite une réflexion globale d'aménagement du quartier avant de réaliser des investissements ciblés.

Il est précisé que la bibliothèque est la plus fréquentée de la ville de Niort après la Médiathèque.

Il a été constaté, lors de la dernière ouverture liée à une exposition, une fréquentation importante d'usagers venant se promener dans le parc pour se détendre.

- Financement de la mise en sécurisation de la rue de Fleurette (au niveau de l'arrêt de bus) avec mise en cohérence avec le projet de valorisation du cœur de quartier

- Financement de l'aménagement du cœur de quartier :

Le conseil de quartier réfléchit à des financements légers pour la réalisation des animations Cœur de quartier en 2013. Il propose de développer la fête de quartier, un marché. Il souhaite également renouveler les balades culturelles et naturelles sur de nouveaux thèmes, exemple : les plantes sauvages, les plantes aquatiques, l'histoire du village/quartier.

Pour les animations, il est suggéré de contacter le CNAR (Centre National des Arts de la Rue).

Le cabinet d'études qui pourrait être missionné pour le projet d'aménagement du cœur de quartier pourrait s'enrichir de l'expérience de ces animations.

Si le conseil de quartier veut réfléchir sur la programmation, les démarches, le financement d'un tel projet, il peut prendre contact avec le conseil de quartier de St Liguairie qui a engagé tous les financements du conseil de quartier sur six ans pour financer l'aménagement de leur cœur de quartier pour un budget de 600 000 €. La réflexion avait commencé en 2008/2009 et les travaux sont juste engagés.

- Autres ?

Projets prioritaires pour l'année 2013 en termes de fonctionnement ?

- Animation du cœur de quartier : faire appel à une association culturelle locale ? CNAR ?
- Poursuite de la saison culturelle à Souché (2 expositions à L'espace Lambon + fête de juin + autres événements en lien avec le cœur de quartier).

A. Coutureau informe qu'elle va rencontrer le directeur de l'Acclameur pour connaître les possibilités de l'équipement pour le quartier.



6/ Questions diverses d'actualité

1. Retour sur la réunion « Analyse des Besoins Sociaux »

L'impression d'un document synthétique est en cours.

Il y a eu 30 participants venant de tous les quartiers de la ville.

Le sujet principal était les évolutions démographiques de la ville. En ce qui concerne les mouvements de population : 10 000 habitants sont partis pour 10 000 nouveaux habitants et 15 000 habitants ont bougé au sein même de la ville.

Le revenu moyen est stable mais les écarts se creusent, ce qui demande une vigilance liée à la précarité.

2. Retour visites balades urbaines et tables rondes révision PLU

3. Information sur l'organisation d'une session formation pour la Prise de parole en public pour le premier trimestre 2013 : inscription auprès de la Direction des vies participatives

4. Point d'information sur la concertation du projet de la Vallée Guyot

2 temps de rencontres :

- le 3 octobre : projection de vidéos sur 2 projets emblématiques en termes de quartier durable et de création d'éco hameau.

- samedi 13 octobre, visite du site « Vallée Guyot »

5. Rappel le 17 novembre – 13h30 > 19h – aura lieu les « 10 ans des Conseils de quartier »

Au programme : Réflexions, animations, temps festif, présentation projets, ...

6. Information : une présentation du service de Médiation sociale du CCAS lors du Conseil de quartier de Goise – Champommier - Champclairot aura lieu le mercredi 24 octobre à 20h (CSC de Goise - Massujat).

7. Dates des prochaines réunions :

Bureau – 18h30 – CSC de Souché

Lundi 12 novembre

Mardi 29 janvier

CQ - 20h – CSC Souché

Mardi 4 décembre

Jeudi 7 mars

La séance est levée à 23h.

